

## **IPC Patrimoine Culturel**

### **Appel à projets « Patrimoine numérique »**

#### **Nouvelles opportunités de financements pour des projets de recherche transnationaux**

L'initiative de programmation conjointe patrimoine culturel et changement global (JPI-CH) a le plaisir d'annoncer de nouvelles possibilités de financements pour des projets de recherche transnationaux dans le domaine du patrimoine numérique.

Cet appel à projets financera des projets de recherche et développement transnationaux, interdisciplinaires et collaboratifs, bien définis, et cherchant à maximiser la valeur et l'impact des résultats de la recherche par la promotion des échanges avec les mondes politique, économique, entrepreneurial, le secteur patrimonial au sens large, les groupes locaux et de volontaires, ainsi que le grand public. Le budget total de l'appel à projets transnationaux est d'environ 4,5 millions d'euros.

**L'appel à projets a été lancé le 24 avril 2017. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 22 juin 2017, 14h00 CEST.**

**Des critères d'éligibilité plus détaillés par pays ont été publiés parallèlement à l'appel à projets « Patrimoine numérique » sur le site internet de l'Initiative JPICH ([www.jpi-culturalheritage.eu/](http://www.jpi-culturalheritage.eu/)).**

Les principaux critères d'éligibilité sont :

- Durée des projets : jusqu'à 36 mois ;
- Chaque proposition de projet devra réunir au minimum trois équipes de recherche, chacune basée dans une institution éligible d'un pays différent participant à l'appel à projets « Patrimoine numérique ». Le nombre maximal d'équipes de recherche par projet est de cinq.
- Les candidatures devront se faire en accord avec les critères d'éligibilité s'appliquant aux équipes de recherche nationales composant les consortium transnationaux de recherche, et ne devront pas excéder les budgets maximaux indiqués à cet effet.

#### **Sujets pour l'appel à projets « Patrimoine numérique »**

Le patrimoine numérique forme un champ émergent et important de la recherche interdisciplinaire, dans lequel une gamme très large de méthodes numériques est appliquée, afin de créer, d'explorer, d'étudier, de comprendre, d'interpréter et de présenter le patrimoine matériel et immatériel, qu'il soit numérisé ou numérique. Ce champ comprend également l'utilisation des méthodes numériques pour la protection et la conservation du patrimoine, ainsi que pour promouvoir son utilisation et l'engagement de la communauté.

Les objectifs de l'appel à projets « Patrimoine numérique » sont :

- De soutenir des projets de recherche, interdisciplinaires et collaboratifs bien définis, de la plus haute qualité et exigence, qui conduiront à des avancées considérables dans notre compréhension du patrimoine culturel, au sein de la communauté de recherche comme de la société ;
- De maximiser la valeur des résultats de la recherche, en promouvant l'échange de connaissances avec les individus et organisations extérieurs à la communauté de recherche immédiate, en

intégrant le politique, les acteurs du monde économique et entrepreneurial, du secteur patrimonial au sens large ;

- De soutenir un éventail d'interactions et de partenariats entre les chercheurs du patrimoine culturel et une variété de communautés d'utilisateurs – politiques, entreprises économiques et commerciales, secteur patrimonial au sens large, groupes locaux et de volontaires, ainsi que le grand public – afin ainsi de maximiser la valeur des résultats de la recherche.

Les propositions de projets sur le patrimoine numérique ne devront pas se concentrer sur un seul sujet, mais au contraire, considérer des approches combinants plusieurs sujets.

L'appel à projets financera des projets de recherche respectant les intitulés suivants :

- **The Critical: Engagements with Digital Heritage**
- **The Curatorial: Communities and Digital Heritage**
- **Safeguarding Digital Heritage**

## Qui peut participer ?

Les candidats doivent être situés dans l'un des pays participant à l'appel à projets « Patrimoine numérique » et doivent être éligibles dans les organismes de financement listés ci-dessous.

Biélorussie	National Academy of Sciences of Belarus (NASB)
Chypre	Research Promotion Foundation (RPF)
Espagne	Ministerio de Economía, Industria y Competitividad (MINECO)
France	Agence Nationale de la Recherche (ANR)
Norvège	The Research Council of Norway (RCN)
Pays-Bas	The Netherlands Organisation for Scientific Research (NWO)
Pologne	Ministry of Culture and National Heritage (MKiDN)
République Tchèque	Ministry of Education, Youth and Sports (MEYS)
Royaume-Uni	Arts and Humanities Research Council (AHRC)
Suède	Swedish National Heritage Board (SHNB/SSC) / Vetenskapsrådet (VR)

## Procédure de candidature

L'appel à projets « Patrimoine numérique » suit une procédure de candidature et d'évaluation à une étape, en fonction du calendrier suivant :

Principales étapes	calendrier
Lancement de l'AAP « Patrimoine numérique »	24 avril 2017
Date limitée de dépôt des candidatures	22 juin 2017, 14:00 CEST
Contrôle général d'éligibilité	23-30 juin 2017
Contrôle national d'éligibilité	30 juin – 7 juillet 2017
Évaluation des candidatures éligibles par un panel indépendants de pairs extérieurs	Juillet – septembre 2017
Réunion du panel d'évaluation international indépendant	Dernière semaine d'octobre 2017
Décisions de financement	Début décembre 2017
Début des projets de recherche « Patrimoine numérique »	Janvier – mai 2018

## **Pour plus d'informations**

Toutes les informations seront disponibles à partir du 24 avril 2017 sur le site internet de l'Initiative JPICH : [www.jpi-culturalheritage.eu/](http://www.jpi-culturalheritage.eu/) :

- Le texte de l'Appel à projets « Patrimoine numérique », comprenant les critères d'éligibilité, des instructions détaillées pour préparer et soumettre les candidatures ;
- Le formulaire de candidature ;
- Les modèles de budget requis ;
- FAQ et lexique.